

REPRISE D'ACTIVITÉ

ESPACE VOLLEY DE VERNON SAINT MARCEL

Version 2 du 21 septembre 2020 susceptible d'évoluer suivant directives des mairies, nationales et de la FFVB

1 - Rappel des gestes barrières

	<p><i>Se laver les mains plusieurs fois par jour (ou une solution hydro-alcoolique)</i></p>		<p><i>Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades</i></p>
	<p><i>Toucher ou éternuer dans son coude (ou dans un mouchoir)</i></p>		<p><i>Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter à la poubelle</i></p>
	<p><i>Éviter de se toucher le visage surtout lorsque les mains sont sales</i></p>		<p><i>Respecter une distance d'au moins 1m avec les autres lorsque possible</i></p>
		<p><i>En complément, porter un masque (directive ministérielle)</i></p>	

Référent COVID et rôle

Le référent sanitaire/covid 19 nommé pour EVVSM est Gérard Meyer, membre du bureau de l'association.

Il peut être contacté au 0619622366 ou par mail à contact@evvsm.com

Il s'assure :

De la prise en compte de ce protocole auprès des coachs, et des joueurs. Chaque coach aura un rôle délégué, après formation/explication de faire respecter ce même protocole. Toute difficulté ou non-respect devra être signalé au référent.

De la mise en place des mesures sanitaires au sein du club (espaces communs, terrains, vestiaires.).

De mettre à disposition du matériel sanitaire lors des entraînements et des compétitions.

Assurer une implantation et un réapprovisionnement du gel hydroalcoolique aux endroits stratégiques dans le gymnase, à l'entrée du site et à l'entrée de l'aire de jeu.

Prévoir du matériel d'entretien et de nettoyage pour les vestiaires collectifs et les points de contacts fréquents le cas échéant.

Si l'adhérent a eu la covid 19 ou a actuellement des symptômes, il ne pourra reprendre une activité que sur accord de son médecin.

Si l'adhérent a été en contact avec un malade de la covid 19 il devra avoir été en septaine (isolement de 7 jours) avant de reprendre une activité physique si aucun symptôme.

Dans l'un ou l'autre de ces cas il faudra impérativement en informer le référent COVID du club.

En cas de doute, prendre sa température avant chaque entraînement ou match. Si la température avoisine les 38°C ou si la personne se sent fatiguée, elle doit rester chez elle et prévenir le référent COVID du club.

2 - Accès aux gymnases

Il est recommandé de venir déjà habillé de sa tenue d'entraînement même si l'accès aux vestiaires est autorisé aux entraînements et pour les matchs.

Prendre son sac de sport avec :

- o Sa gourde/bouteille d'eau,
- o Une solution hydro-alcoolique,
- o Des mouchoirs propres,
- o Ses chaussures de volleyball propres

Aller aux toilettes avant de venir au gymnase pour limiter au maximum les sorties de l'aire de jeu durant les entraînements et matchs.

Mettre impérativement son masque avant d'entrée dans le gymnase pour toute personne. Il n'y a pas cette obligation pour les enfants de moins de 11 ans.

Respecter les gestes barrières

Mettre du gel hydroalcoolique à disposition dans le sas d'entrée principale du gymnase
Porter son masque dans les vestiaires et jusqu'à l'aire de jeu. Au COSEC des Boutardes l'accès au gymnase se fait par la sortie de secours située au niveau des gradins.

Dans les vestiaires respecter une distanciation de 1m entre chaque personne.

Suivre les consignes et marquage sur site

Suivre les consignes de la personne du club qui vous accueille.

A l'entrée dans l'aire de jeu mettre du gel hydroalcoolique

Parents, joueurs : éviter de bloquer l'entrée du gymnase ! Ne pas rester, par exemple, dans le sas d'accueil, ni les zones de couloirs (discussions etc,...).

3 - Accès à l'aire de jeu

A l'entrée dans l'aire de jeu mettre du gel hydroalcoolique mis à disposition par le club.

Utiliser des chaussures de sport/volleyball propres et différentes de celles portées à l'extérieur.
Retirer son masque et le mettre dans un petit sac prévu à cet effet et le ranger avec ses autres affaires dans son sac de sport.

o Les sacs devront être posés soit dans les gradins soit au bord du terrain à même le sol et à une distance de 1mètre minimum les uns des autres.

Se laver les mains (gel) pendant la séance

Utiliser sa gourde/bouteille d'eau.

Pour les ballons :

o L'entraîneur s'assurera, au mieux, que les ballons entre les groupes ne soient pas mélangés.

o Les ballons M7 à M11 seront utilisés 1 fois par semaine par les mêmes groupes. En cas d'utilisation avec un autre groupe (tournoi etc,..) les ballons devront être désinfectés avant usage.

o Les ballons M13 à Senior et loisirs devront être désinfectés (avec les lingettes) en début de séance (joueurs et coach ayant utilisé les ballons). De ce fait, les créneaux peuvent être diminués de 10 minutes afin que les ballons et le matériel puissent être désinfectés.

L'entraîneur notera sur un fichier mis à disposition les joueurs présents à chaque séance. La feuille d'appel sera conservée par le club (photo) pour une durée de 1 mois. L'objectif de cet appel est d'assurer la traçabilité des joueurs qui auraient en contact d'un éventuel cas suspect ou déclaré.

Si une personne doit sortir de l'aire de jeu en cours d'entraînement ou de match elle devra remettre son masque et remettre gel hydroalcoolique à son retour dans l'aire de jeu.

4 - Fin de séance d'entraînement ou de match

- En sortie de l'aire du jeu, mettre du gel hydroalcoolique sur les mains remettre son masque et le garder jusqu'à la sortie du gymnase
- Au COSEC de Saint Marcel, la sortie se fait par la porte de secours au bout du couloir, au COSEC des Boutardes, elle se fait par la sortie de secours située au niveau des gradins.

Il faut éviter au maximum de croiser les autres joueurs des autres groupes pendant ou à la fin de la séance. Pas de contacts mains à mains directs (salutations, check,...)

CAS DE SUSPICION DE CAS COVID 19 DANS LE CLUB

S'IL Y A UN CAS DE COVID-19 DANS L'ÉQUIPE (JOUEURS.EUSES ET/OU STAFF ET ENCADREMENT) :

- 1 personne symptomatique : isolement immédiat, alerte auprès du référent COVID du club. Pas de suspension d'activité du groupe
- • 1 cas confirmé de COVID-19 : isolement jusqu'à guérison. Avis médical avant la reprise.
- • • Les cas contacts probables : Le COVID Manager contacte l'Agence Régionale de Santé pour identifier les cas contacts. L'ARS décidera de la qualification des cas contacts (personnes contacts à risque ou personnes à risque négligeable) : en fonction, l'ARS informera le club du protocole à suivre. Dans l'attente de la réponse de l'ARS, les personnes identifiées par le référent COVID s'isolent.

Pour plus d'infos vous trouverez le guide rentrée sportive mis à jour le 21/09/2020 par le ministère des sports ainsi que celui de la FFVB en date du 10 septembre :

http://www.ffvolley.org/data/Files/2020_DIVERS/Fiches_Reprise_FFVolley_8sept.pdf

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guiderentreesportive.pdf>